



ANNEXE 25

Nos références à rappeler : **URB/874.1-23.107**

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la S.A THOMAS & PIRON HOME représentée par Monsieur Cédric Herbiet dont les bureaux se trouvent à 6852 Opont, rue de La Besace 14.

Le terrain concerné est situé à 1473 Glabais, rue des Croix du Feu et cadastré division 4, section E n°241H.

Le projet consiste en la **construction d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

- Superficie au sol : 97 m² ; hauteur à la gouttière : 4,73m et au faite : 8,20m ; matériaux : brique de ton jaune rose, couverture de toiture en tuiles de ton anthracite.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour les motifs suivants : application de l'Art. D.IV.40 du CoDT : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides.

Le projet s'écarte des prescriptions du Règlement général sur la Bâtisse en Site Rural devenu Guide Régional d'Urbanisme en ce qui concerne :

- L'implantation
- Le rapport façade/pignon inférieur à 1,7 (1,34) ;
- Certaines baies sont à tendance horizontale ;
- Le matériau de parement : brique ton jaune-rose.

La demande s'écarte également du Schéma de Développement communal en ce qui concerne le gabarit qui est inférieur à R+1+t (R +1/2 + T).

**Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du
13 mai 2024 au 29 mai 2024**

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, à partir du 7 mai 2024 jusqu'au 29 mai 2024**, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Céline DEHOMBREUX - 067/79.42.37 – celine.dehombreux@genappe.be

A Genappe, le 30 avril 2024

La Directrice Générale
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE